

Image not found or type unknown



TAJ victime ET NATURALISATION

Par **Mina23**, le **16/02/2021** à **13:11**

Bonjour,

Je sollicite votre aide pour un renseignement

J'ai porté en 2014 une plainte contre x pour atteinte à l'intimité et la vie privée.

Je serai donc bien évidemment fiché sur le TAJ.

Il n'a pas eu de suite et j'ai jamais été contacté par la police donc j'imagine que c'est classé sans suite.

J'ai déposé il y a un mois mon dossier de naturalisation et je n'ai pas encore été convoqué pour l'entretien.

Pouvez vous me dire si cette affaire peut avoir un impact sur ma procédure ?

En vous remerciant.

Par **youris**, le **16/02/2021** à **20:54**

Bonjour,

en principe non, mais sans connaître votre situation exacte, il est impossible de répondre à votre question.

salutations.

Par **Mina23**, le **16/02/2021** à **21:10**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cette affaire date de 2014 j'ai porté plainte contre avec soupçon d'une personne qui a utilisé mes photos pour créer des comptes sur le site de blablacar. Mais je n'ai pas été rappelé par la police et rien reçu depuis.

Merci pour votre aide.